

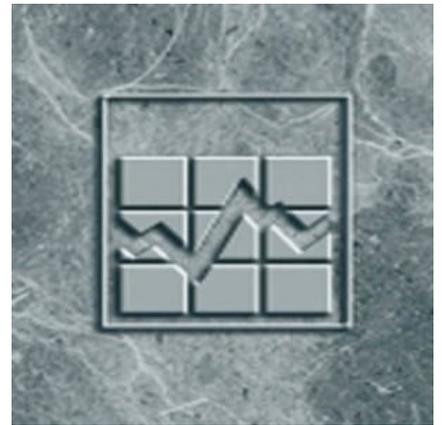
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-38028-5

Série de documents de recherche – Revenu

Persistance du faible revenu au Canada et dans les provinces

par Xuelin Zhang

Date de diffusion : le 11 juin 2021



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Résumé	4
Remerciements.....	4
1 Introduction.....	5
2 Tendances dans la persistance du faible revenu : la perspective d'une année à l'autre.....	6
3 Tendance de la persistance : compter le nombre d'années de faible revenu sur une période de huit ans.....	12
4 Persistence du faible revenu : un aperçu de la distribution des périodes	16
5 Sommaire et conclusions	20
Bibliographie.....	22

Persistence du faible revenu au Canada et dans les provinces

par Xuelin Zhang

Résumé

Selon les données transversales, la pauvreté et le faible revenu au Canada étaient à la baisse avant le début de la pandémie de COVID-19. Qu'en est-il de la dynamique de la pauvreté et du faible revenu? Comment la pauvreté et le faible revenu ont-ils évolué au Canada pour les mêmes personnes au fil du temps? Pour aider à répondre à ces questions, Statistique Canada diffuse chaque année trois tableaux agrégés qui décrivent la dynamique et les transitions du faible revenu pour les mêmes déclarants. Les tableaux contiennent des détails abondants sur la persistance du faible revenu de différents groupes de déclarants canadiens aux échelons national et infranational. Sur la base des données de ces tableaux, l'étude révèle que le faible revenu est devenu plus persistant à l'échelon national dans les années 2000 que dans les années 1990. Cependant, il est devenu moins persistant depuis le milieu des années 2010, ce qui suggère que la réduction transversale de la pauvreté et du faible revenu avant la pandémie découlait probablement d'une baisse de la persistance — les personnes qui sont tombées dans la pauvreté et qui se sont retrouvées en situation de faible revenu se sont sorties de ces états plus rapidement qu'auparavant. Cependant, les changements dans la persistance du faible revenu à l'échelon national étaient en grande partie dus aux changements survenus dans les trois plus grandes provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, et, dans une moindre mesure, aux fluctuations économiques survenues en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Remerciements

Centre de la statistique du revenu et du bien-être socioéconomique (CSRBS). L'auteur tient à remercier Tony Fang, René Morissette et les collègues du CSRBS pour leurs nombreux commentaires et suggestions. Toutes les erreurs qui subsistent sont celles de l'auteur.

1 Introduction

Avant le début de la pandémie de COVID-19, entre 2015 et 2018, la pauvreté et le faible revenu étaient en baisse au Canada. Selon le seuil officiel de la pauvreté — la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) de 2018 —, le taux de pauvreté a diminué de 3,5 points de pourcentage, passant de 14,5 % en 2015 à 11,0 % en 2018. La même tendance a été observée dans le cadre de la mesure de faible revenu après impôt (MFR), selon laquelle le taux de faible revenu est passé de 14,2 % en 2015 à 12,3 % en 2018, ce qui représente une baisse de 1,9 point de pourcentage¹.

Bien que ce recul de la pauvreté soit signe que les choses évoluent dans la bonne direction, les statistiques ci-dessus sont toutes basées sur les données transversales avec lesquelles une dimension importante — celle de la persistance de la pauvreté et du faible revenu — n'est pas observable : parmi les personnes qui vivent dans la pauvreté une année donnée, leur statut de pauvreté au cours des années précédentes et des années suivantes ne peut être observé. De même, parmi les personnes qui ne vivaient pas dans la pauvreté une année donnée, il est impossible de savoir si cet événement n'était qu'une pause après avoir vécu dans la pauvreté pendant plusieurs années ou s'il a marqué le début d'une période de « non-pauvreté ». En d'autres mots, ces données n'éclairent pas la dynamique de la pauvreté et ne peuvent pas répondre à des questions telles que le temps que les gens demeureront en état de pauvreté après s'y être trouvés et le temps qu'ils resteront loin de la pauvreté après y être sortis.

La dimension de la persistance de la pauvreté et du faible revenu est importante. Les répercussions de vivre dans la pauvreté pendant de nombreuses années diffèrent de celles de vivre dans la pauvreté une ou deux fois au cours de la vie. Le fait de vivre dans la pauvreté pendant cinq ans sur dix peut changer de façon permanente la vie d'une personne ainsi que celle de ses enfants, tandis qu'être pauvre une ou deux fois le long du chemin de la vie peut ne pas être un événement conséquent pour de nombreuses personnes. Les causes et les moyens pour y remédier peuvent également différer. La pauvreté temporaire ou transitoire peut souvent être associée à un choc aléatoire qui peut arriver à n'importe qui. Un soutien du revenu à court terme peut être suffisant pour atténuer les effets de ceux qui sombrent temporairement dans la pauvreté. D'un autre côté, la pauvreté persistante peut être associée à des problèmes structurels tels que le manque d'éducation ou de compétences. Pour faire face à la pauvreté persistante, le recours à différents outils peut être plus approprié.

Pour comprendre la persistance de la pauvreté et du faible revenu, il convient d'avoir accès à des données longitudinales (également appelées des données de panel) au niveau individuel. Pendant près de 20 ans, de 1993 à 2011, Statistique Canada s'est appuyé sur une enquête longitudinale appelée l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour documenter la persistance du faible revenu et de la pauvreté au Canada. Lorsque l'EDTR a été remplacée par l'Enquête canadienne sur le revenu (une enquête-ménage transversale), on a constaté une lacune de connaissances en ce qui concerne la dynamique de la pauvreté. Pour combler cette lacune, Statistique Canada a élaboré plusieurs tableaux de données agrégées pour aider à faire la lumière sur la dynamique de la pauvreté et du faible revenu au Canada à l'aide des données de la Banque de données administratives longitudinales (DAL). La DAL est un sous-ensemble du Fichier des familles T1 (FFT1), tandis que le FFT1 est un fichier transversal annuel de l'ensemble des déclarants et de leur famille basé sur les déclarations de revenus des particuliers. La DAL constitue un échantillon aléatoire de 20 % des déclarants du FFT1 et les relie au fil du temps pour former une base de données longitudinale des déclarants canadiens. Bien que la DAL ne contienne pas les données nécessaires pour mesurer la pauvreté à l'aide de la MPC, elle comprend des données pour mesurer le faible revenu longitudinalement en utilisant le seuil de la MFR après impôt.

L'un des avantages de la DAL est sa très grande taille d'échantillon. En 2018, la DAL couvre les données de plus de 5,6 millions de déclarants. Cela facilite les études sur la persistance du faible revenu pour de petits groupes de déclarants à l'échelle infranationale. Les études canadiennes antérieures sur la persistance de la pauvreté et du faible revenu se sont principalement concentrées sur les caractéristiques individuelles à l'échelle nationale et ont rarement examiné l'aspect géographique de la persistance de la pauvreté². Cela était principalement dû à la petite taille de l'échantillon de l'EDTR (environ 1 % de la taille de l'échantillon de la DAL). Le présent rapport tire parti de la grande taille de l'échantillon de la DAL et examine l'évolution de la persistance du faible revenu au Canada et dans les provinces en utilisant la MFR après impôt.

1. Statistique Canada, tableau de données CANSIM 11-10-0135-01.

2. Voir les exemples suivants : Zhang (2014), Fang et Gunderson (2016) et Xu et Ren (2016).

Pour de nombreux chercheurs et décideurs qui s'intéressent à la dynamique du faible revenu au Canada, l'accès à une vaste base de données administratives longitudinales comme la DAL n'est pas une mince affaire. Ainsi, le présent rapport met en lumière la persistance du faible revenu à l'aide d'un examen approfondi des données agrégées incluses dans les tableaux publiés. Le reste du rapport est organisé de la manière qui suit. La section 2 aborde la persistance du faible revenu dans la perspective d'une année à l'autre. La section 3 examine la persistance du faible revenu au cours de diverses périodes de huit ans, tandis que la section 4 examine la répartition des épisodes de faible revenu vécus par les déclarants canadiens. La section 5 présente un sommaire des constatations et des conclusions.

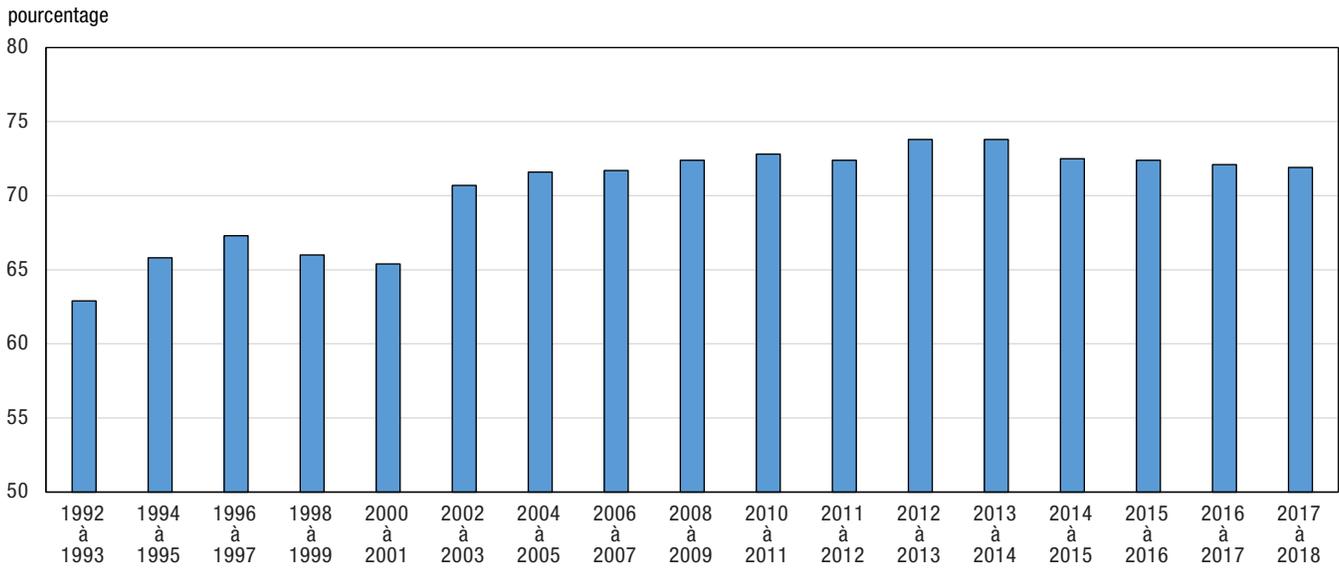
2 Tendances dans la persistance du faible revenu : la perspective d'une année à l'autre

Le tableau 11-10-0024-01 de Statistique Canada contient plusieurs statistiques qui décrivent les trajectoires de transition des déclarants canadiens d'une année à l'autre. Le taux d'entrée du faible revenu indique la probabilité qu'un déclarant se retrouve en situation de faible revenu au cours de l'année prochaine, sous réserve qu'il ne soit pas en situation de faible revenu au cours de l'année en cours. Le taux de sortie du faible revenu évalue la probabilité qu'un déclarant sort d'une situation de faible revenu au cours de l'année prochaine, sous réserve qu'il se trouve actuellement en situation de faible revenu. Ces deux statistiques sont reflétées par le taux de résistance du faible revenu et le taux d'immobilité du faible revenu. Le taux de résistance montre, parmi l'ensemble des déclarants qui ne sont pas en situation de faible revenu une année donnée, la probabilité qu'ils demeureront hors de la catégorie de faible revenu l'année prochaine. À l'inverse, le taux d'immobilité indique, parmi les déclarants qui sont dans le faible revenu une année donnée, la probabilité qu'ils demeureront à faible revenu l'année suivante.

Le taux d'immobilité du faible revenu peut être utilisé pour évaluer la portée de la persistance de la pauvreté sur une période donnée de deux ans. La figure 1 illustre l'évolution du taux d'immobilité du faible revenu sur diverses périodes de deux ans depuis le début des années 1990³. Les données suggèrent que l'immobilité du faible revenu a généralement augmenté au fil du temps et que ses points tournants étaient généralement liés aux variations observées sur le marché du travail. Par exemple, seulement 62,9 % des déclarants canadiens sont demeurés en situation de faible revenu en 1993 après avoir été dans la même situation en 1992 alors que l'économie sortait de la récession du début des années 1990. En 2018, jusqu'à 71,9 % des déclarants canadiens sont demeurés en situation de faible revenu après avoir été à faible revenu en 2017. Au cours de la période de 27 ans (de 1992 à 2018), un sommet de taux d'immobilité de 73,8 % a été observé au cours de la période allant de 2012 à 2013 et de celle allant de 2013 à 2014 après quoi, l'immobilité a diminué de façon continue au cours de chacune des quatre périodes de deux ans subséquentes à un niveau de 71,9 % au cours de la période 2017 à 2018. Le taux d'immobilité a atteint un creux au début des années 2000 lorsque la croissance de l'emploi, en particulier la force de l'emploi dans les secteurs manufacturiers, a dépassé les attentes. Les récentes baisses du taux d'immobilité du faible revenu, bien qu'elles soient faibles, ont bien corroboré avec les baisses des taux transversaux de pauvreté et de faible revenu observées entre 2015 et 2018 sous l'effet du taux de chômage qui avait atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années consécutives avant le début de la pandémie de COVID-19.

3. Pour économiser de l'espace, seules les périodes sélectionnées sont affichées dans les années 1990 et 2000.

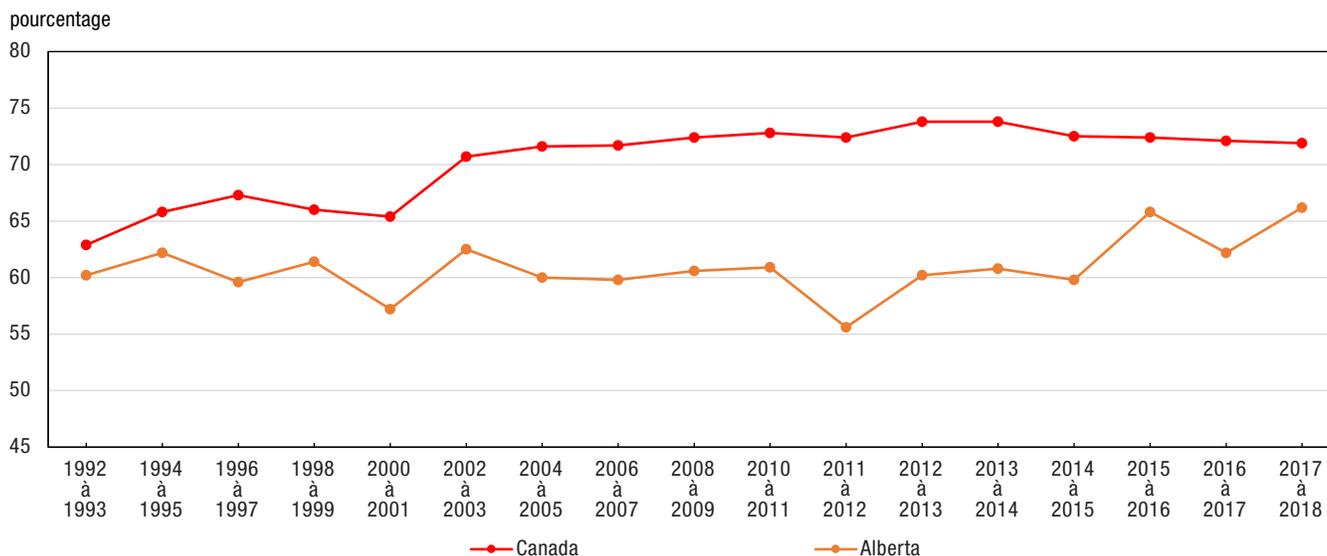
Figure 1
Taux d'immobilité du faible revenu, certaines périodes, Canada, 1992 à 2018



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0024-01.

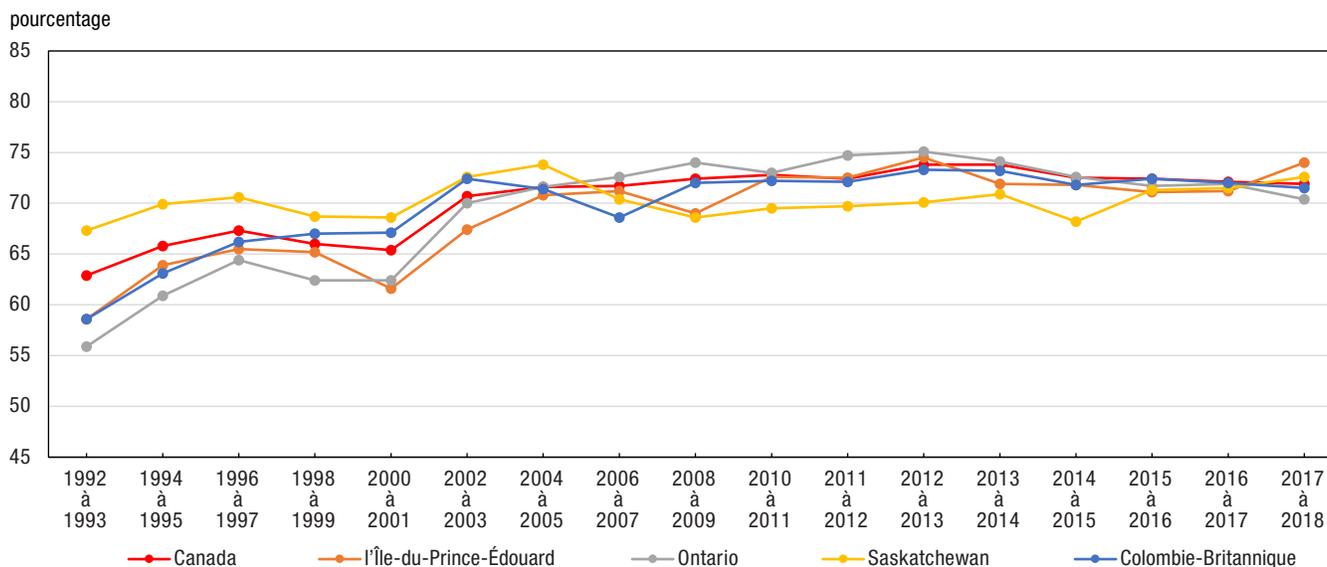
Cependant, la persistance du faible revenu a varié considérablement à l'échelle provinciale au cours des 27 dernières années. Selon les différences dans l'amplitude et la tendance de leurs taux d'immobilité du faible revenu, les 10 provinces peuvent être classées en 3 groupes. Le premier groupe comprend uniquement l'Alberta. D'après la figure 2, le taux d'immobilité du faible revenu en Alberta différait du taux d'immobilité national tant par l'ampleur que par la tendance sous-jacente. Du point de vue de l'ampleur, le taux d'immobilité du faible revenu de l'Alberta était inférieur au taux d'immobilité national dans toutes les périodes de deux ans entre 1992 et 2018. Au cours de ces périodes, l'Alberta avait un taux d'immobilité moyen de 61,1 % tandis que la moyenne nationale était de 70,1 %. Cela signifie qu'en Alberta, les déclarants avaient en moyenne une chance de 38,9 % de sortir d'une situation de faible revenu l'année suivante après s'être retrouvés dans la situation une année donnée, tandis qu'à l'échelle nationale, cette chance n'était que de 29,9 %. L'immobilité du faible revenu en Alberta différait également de l'immobilité nationale par la tendance sous-jacente. En effet, elles évoluaient généralement dans des directions opposées depuis le début des années 2000. De la période allant de 2002 à 2003 à celle allant de 2011 à 2012, le taux d'immobilité a suivi une faible tendance à la hausse à l'échelle nationale, tandis qu'en Alberta, il est passé de 62,5 % à 55,6 % entre les deux périodes. En revanche, entre la période allant de 2012 à 2013 et la période allant de 2017 à 2018, alors que le taux d'immobilité a diminué lentement à l'échelle nationale, en Alberta, le taux d'immobilité du faible revenu a augmenté, passant de 60,8 % à 66,2 % entre les deux périodes.

Figure 2a
Taux d'immobilité du faible revenu : l'Alberta par rapport au Canada



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0024-01.

Figure 2b
Provinces avec un taux d'immobilité semblable à celui à l'échelle nationale

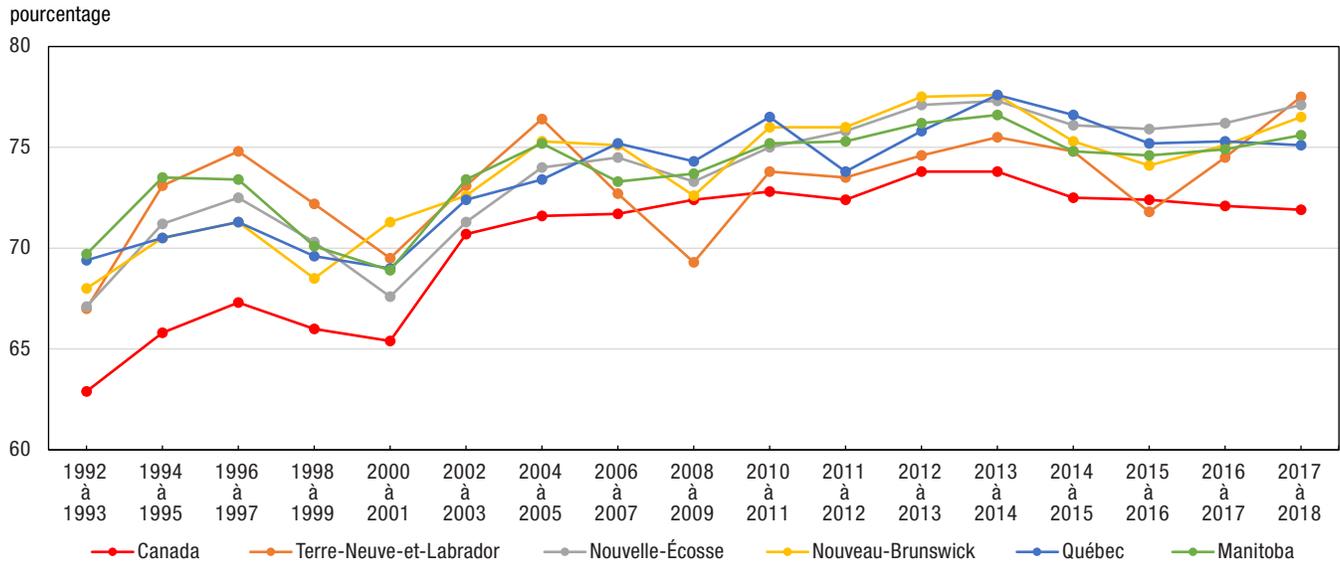


Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0024-01.

Le deuxième groupe comprend l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique (figure 2b). Dans ces provinces, les taux d'immobilité du faible revenu étaient d'une ampleur semblable au taux national, allant de 69,0 % à 70,3 %. Les tendances sous-jacentes des taux d'immobilité dans ces provinces étaient également à l'image de la tendance nationale à une exception près — la Saskatchewan. Au cours des 26 périodes de 2 ans entre 1992 et 2018, le taux d'immobilité moyen en Saskatchewan était identique à la moyenne nationale (70,3 %). Ainsi, en termes d'ampleur, la Saskatchewan était semblable aux trois autres provinces du deuxième groupe. Cependant, la tendance de l'immobilité du faible revenu en Saskatchewan différait de la tendance nationale à partir du début des années 2000. Avant la période allant de 2004 à 2005, le

taux d'immobilité du faible revenu en Saskatchewan a évolué de façon similaire au taux d'immobilité national. Cependant, il a commencé à baisser depuis, tandis qu'à l'échelle nationale, le taux d'immobilité a continué d'augmenter lentement. En revanche, à partir de la période allant de 2014 à 2015, le taux d'immobilité du faible revenu a commencé à augmenter légèrement en Saskatchewan tandis qu'à l'échelle nationale, le taux d'immobilité a continué de baisser.

Figure 2c
Provinces avec un taux d'immobilité supérieur à celui à l'échelle nationale



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0024-01.

Le troisième groupe comprend les cinq autres provinces : Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba (figure 2c). Au cours des 26 périodes de 2 ans, les taux moyens d'immobilité du faible revenu dans ces provinces variaient entre 73,2 % et 73,8 %, tandis qu'à l'échelle nationale, la moyenne était de 70,3 %. Cela porte à croire que les déclarants de ces provinces étaient moins susceptibles de se remettre d'une situation de faible revenu que les déclarants des autres provinces. La figure 2c montre également que les taux d'immobilité du faible revenu ont évolué selon la même tendance dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, où le taux d'immobilité du faible revenu a fluctué davantage, en partie à cause d'une population relativement petite qui rend son économie plus sensible aux fluctuations dans le secteur de l'énergie. Entre la période allant de 2004 à 2005 et celle allant de 2008 à 2009, le taux d'immobilité à Terre-Neuve-et-Labrador est passé de 76,4 % à 69,3 %, tandis que le taux national est passé de 71,6 % à 72,4 %. À l'inverse, entre les périodes de 2015 à 2016 et de 2017 à 2018, le taux national a légèrement diminué, passant de 72,4 % à 71,9 %, tandis que le taux d'immobilité à Terre-Neuve-et-Labrador est passé de 71,8 % à 77,5 % entre ces deux périodes.

Non seulement les taux d'immobilité provinciaux indiquent des différences dans la persistance du faible revenu parmi les résidents de différentes régions du Canada, ils sont également importants pour comprendre comment le taux d'immobilité national lui-même change au fil du temps en réponse aux variations observées au niveau provincial. Par exemple, comme le montrent les figures 2a et 2c, entre la période allant de 2014 à 2015 et celle allant de 2017 à 2018, le taux d'immobilité en Alberta a augmenté tandis qu'au Québec, il a diminué. Par conséquent, entre les deux périodes, les changements opposés observés au niveau provincial ont infléchi dans tous les sens l'évolution du taux d'immobilité national. Poussé par des changements opposés comme ceux observés dans les provinces, le taux d'immobilité national est passé de 72,4 % à 71,9 %.

Pour comprendre comment chaque province a contribué au changement de la persistance du faible revenu à l'échelle nationale, une analyse par décomposition peut être effectuée. Soit $L_{s,t}$, le nombre de déclarants à faible revenu au cours de l'année s et L_{snt} , le nombre de déclarants à faible revenu au cours de l'année s et de l'année

t . Dans ce cas, le taux national d'immobilité du faible revenu $IMR_{s \rightarrow t}$ dans la période de l'année s à l'année t peut s'exprimer comme suit :

$$IMR_{s \rightarrow t} = \frac{LI_{s \cap t}}{LI_s} \quad (1)$$

Soit $IMR_{s \rightarrow t}^p$, LI_s^p et $LI_{s \cap t}^p$, le taux d'immobilité, le nombre de déclarants à faible revenu au cours de l'année s et le nombre de déclarants à faible revenu au cours des deux années à l'échelle provincial. Le numérateur de l'équation (1), représentant le nombre de déclarants à faible revenu au cours des deux années à l'échelle nationale, est égal à la somme des dénombrements provinciaux correspondants ($LI_{s \cap t}^p$). Ainsi, le taux d'immobilité national peut être décomposé comme étant le produit du taux d'immobilité provincial et de la part des déclarants provinciaux à faible revenu au cours de l'année s , comme suit :

$$IMR_{s \rightarrow t} = \sum_p \frac{LI_{s \cap t}^p}{LI_s} = \sum_p \frac{LI_{s \cap t}^p}{LI_s^p} \frac{LI_s^p}{LI_s} = \sum_p IMR_{s \rightarrow t}^p \frac{LI_s^p}{LI_s} \quad (2)$$

Le changement du taux d'immobilité national entre une période de l'année s à l'année t et une autre période de l'année i à l'année j peut alors être décomposé comme la somme de la contribution de chaque province :

$$IMR_{s \rightarrow t} - IMR_{i \rightarrow j} = \sum_p \left(IMR_{s \rightarrow t}^p \frac{LI_s^p}{LI_s} - IMR_{i \rightarrow j}^p \frac{LI_i^p}{LI_i} \right) \quad (3)$$

Autrement dit, la contribution de chaque province est égale au changement du taux d'immobilité provincial pondéré entre les deux périodes⁴.

Comme indiqué précédemment, à l'échelle nationale, l'immobilité de la situation de faible revenu est devenue plus forte jusqu'au début des années 2010, mais s'est affaiblie plus récemment. Le tableau 1 contient les résultats de la décomposition pour ces changements. Entre les périodes allant de 1992 à 1993 et de 2002 à 2003, l'immobilité de la situation de faible revenu à l'échelle nationale a augmenté de 7,8 points de pourcentage, passant de 62,9 % à 70,7 %. La colonne 1 du tableau montre que l'Ontario à lui seul rend compte de 104,3 % (8,1 points de pourcentage) du changement total, tandis que la Colombie-Britannique en a représenté 51,1 % (4,0 points de pourcentage). En d'autres termes, les deux provinces auraient fait augmenter le taux d'immobilité national de 12,1 points de pourcentage si aucun changement n'était survenu dans les autres provinces. Bien entendu, des changements se sont manifestement produits dans les autres provinces et ces provinces ont en fait contribué négativement à l'immobilité de la situation de faible revenu. Le Québec a contribué à réduire le taux national d'immobilité de 34,2 % (-2,7 points de pourcentage). Le Québec et les sept autres provinces ont fait baisser le taux d'immobilité national de 55,7 % (-4,3 points de pourcentage), ce qui s'est traduit par une augmentation nette de 7,8 points de pourcentage à l'échelle nationale entre la période allant de 1992 à 1993 et la période allant de 2002 à 2003.

4. Prenez note que la contribution d'une province au changement national peut être négative si le taux d'immobilité pondéré de la province évolue dans une direction opposée par rapport au taux d'immobilité national. Il peut également être supérieur à 100 % (en terme absolu). Par exemple, si la contribution d'une province est positive alors que les contributions des autres provinces étaient négatives, alors la contribution de la province en question doit être supérieure à 100 % selon l'équation (3).

Tableau 1
Décomposition des changements dans le taux d'immobilité nationale

	1992-1993 à 2002-2003	2002-2003 à 2012-2013	2013-2014 à 2017-2018
		pourcentage	
Changements observé à l'échelle nationale	7,8	3,1	-1,9
Terre-Neuve-et-Labrador	-3,1	-16,1	1,6
Île-du-Prince-Édouard	nul	nul	nul
Nouvelle-Écosse	-1,5	-3,2	-4,0
Nouveau-Brunswick	-2,2	-6,2	5,8
Québec	-34,2	6,3	23,1
Ontario	104,3	157,0	135,9
Manitoba	-4,8	2,5	-2,4
Saskatchewan	-4,1	-17,5	-12,1
Alberta	-5,8	-13,4	-48,7
Colombie-Britannique	51,1	-10,3	1,5

Note(s) : Les changements observés au niveau national sont exprimés en points de pourcentage.

« nul » indique une contribution, positive ou négative, inférieure à 1 %.

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0024-01.

Sur une décennie, entre la période allant de 2002 à 2003 et celle allant de 2012 à 2013, le taux d'immobilité du faible revenu au niveau national a augmenté de 3,1 points de pourcentage. La colonne 2 du tableau 1 montre la contribution de chaque province à cette augmentation. L'Ontario à lui seul représentait 157,0 % ou 4,9 points de pourcentage, probablement en raison de la faiblesse persistante dans son secteur de la fabrication. Sa contribution a de nouveau dépassé le changement total observé à l'échelle nationale. Le Québec et le Manitoba ont été les seules autres provinces à avoir contribué positivement au changement, mais ensemble, ils ont contribué à faire croître le taux d'immobilité nationale de seulement 8,8 % (+0,3 point de pourcentage). En revanche, les autres provinces ont contribué à réduire le taux d'immobilité nationale de 66,7 % (-2,1 points de pourcentage), ce qui s'est traduit par une augmentation nette de 3,1 points de pourcentage à l'échelle nationale entre les deux périodes de deux ans.

Passons maintenant au changement du taux d'immobilité nationale observé entre la période allant de 2013 à 2014 et celle allant de 2017 à 2018 au cours de laquelle la tendance à la hausse précédente s'est inversée. La colonne 3 montre qu'entre ces deux périodes, le taux d'immobilité du faible revenu a diminué de 1,9 point de pourcentage au niveau national. Le changement observé à l'échelle nationale a été encore une fois essentiellement dominé par ce qui s'est passé en Ontario — la province à elle seule a fait baisser le taux d'immobilité nationale de 135,9 % (ou un peu moins de 2,6 points de pourcentage). Le Québec, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et la Colombie-Britannique ont également contribué à réduire le taux d'immobilité nationale. Ensemble, ils ont contribué à réduire le taux national de 32,0 % (un peu moins de 0,6 point de pourcentage). Les autres provinces, avec l'Alberta venant en tête, ont contribué à faire augmenter le taux d'immobilité nationale de 67,2 % (+1,3 point de pourcentage), ce qui s'est traduit par une diminution nette de 1,9 point de pourcentage à l'échelle nationale entre les deux périodes.

Dans l'ensemble, l'exercice de décomposition a laissé entendre que le changement du taux d'immobilité du faible revenu au Canada était principalement attribuable aux changements observés dans les plus grandes provinces, tandis que les petites provinces axées sur les ressources atténuaient considérablement l'effet des grandes provinces sur le taux d'immobilité du faible revenu.

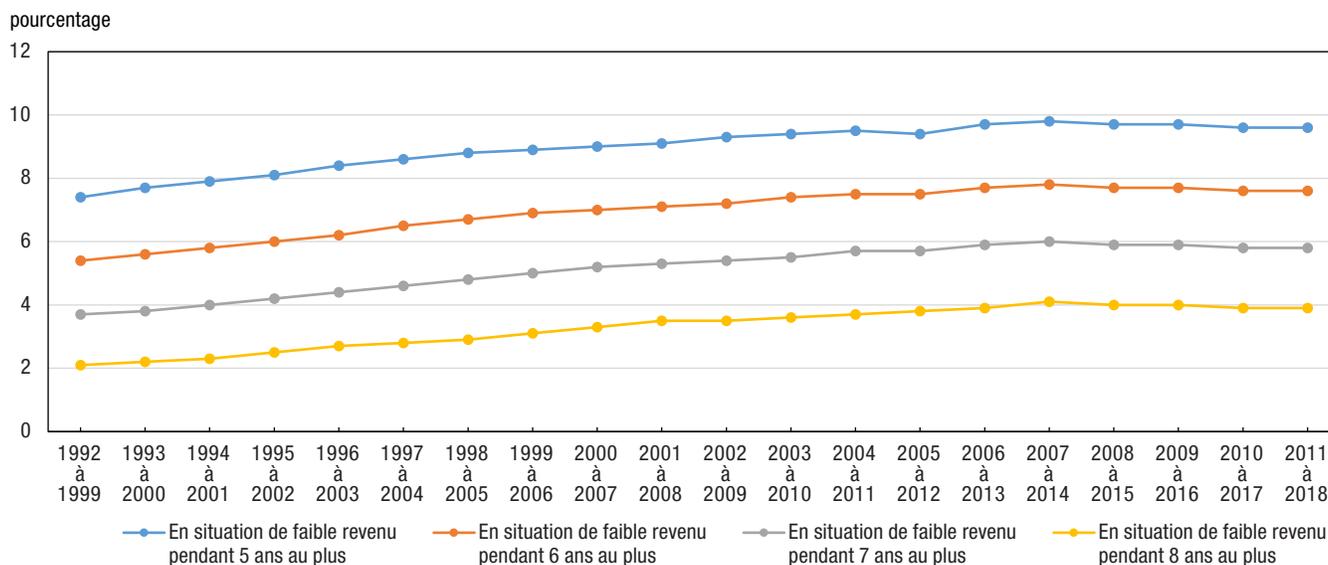
Néanmoins, les constatations selon lesquelles la persistance du faible revenu a été forte au Canada doivent être mises dans un contexte plus large. D'une part, le taux d'immobilité lui-même était basé sur un sous-groupe de déclarants — ceux qui étaient à faible revenu au cours de la première année de la période de deux ans. D'autre part, la période de deux ans est une période de temps simple, mais pas nécessairement idéale, pendant laquelle on peut examiner la persistance du faible revenu. Il y a deux grandes raisons pour cela. Intuitivement, sur une période plus longue, disons huit ou dix ans, une personne en situation de pauvreté depuis deux ans peut ne pas être considérée comme étant continuellement pauvre, surtout si les incidences de la pauvreté surviennent pendant des années relativement éloignées les unes des autres. De plus, dans une courte période de temps, les données observées sont plus susceptibles d'être « censurées » : une personne qui semble être en situation de pauvreté au cours de la première année de la fenêtre de deux ans peut avoir été en situation de pauvreté au cours des années précédentes, tandis qu'une personne qui semble être en situation de pauvreté au cours de la deuxième année pourrait continuer d'être pauvre dans la ou les années subséquentes. Dans une période de

temps courte, cette « censure » des renseignements est plus susceptible de se produire et peut conduire à une estimation biaisée de la persistance du faible revenu. Dans les deux prochaines sections, des efforts seront faits pour traiter ces problèmes en prolongeant la durée de la période d'observation.

3 Tendance de la persistance : compter le nombre d'années de faible revenu sur une période de huit ans

La plupart des chercheurs considèrent une personne comme étant continuellement pauvre si elle se retrouve en situation de pauvreté plusieurs fois au cours d'une période donnée qui dure plusieurs années⁵. Elles sont différentes dans la manière dont les « temps multiples » sont quantifiés. Le tableau 11-10-0025-01 de Statistique Canada contient des données indiquant les proportions de déclarants qui sont en situation de faible revenu pendant un an seulement, deux ans, trois ans et jusqu'à huit ans sur une période d'observation de huit ans. Il permet de caractériser la persistance du faible revenu avec différentes quantifications du terme « plusieurs fois ».

Figure 3
Déclarants en situation de faible revenu « plusieurs fois » au cours d'une période de huit ans, Canada



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0025-01.

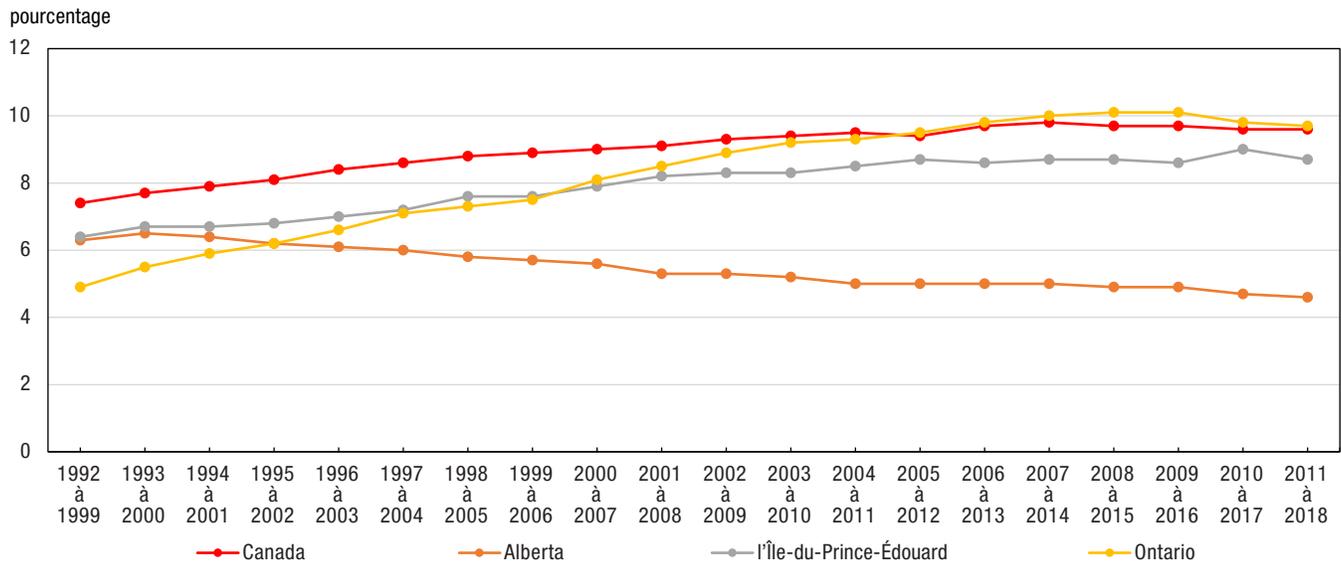
Intuitivement, on peut dire qu'une personne est en situation de faible revenu de façon persistante si elle est en situation de faible revenu plus de la moitié du temps au cours d'une période donnée. Ensuite, sur une période donnée de huit ans, la proportion de déclarants qui se retrouvent en situation de faible revenu en cinq ans ou plus serait une mesure plausible de la persistance du faible revenu. La figure 3 illustre la quantification intuitive selon laquelle on observerait que 9,6 % des déclarants canadiens sont en situation de faible revenu de façon persistante au cours de la période allant de 2011 à 2018. Dans un cas extrême, on peut considérer un déclarant comme étant en situation de faible revenu de façon persistante si le déclarant est dans la situation au cours des huit années. À cet égard, on constaterait que 3,9 % des contribuables canadiens étaient en situation de faible revenu de façon persistante au cours de la période allant de 2011 à 2018. La figure montre également l'évolution de la persistance du faible revenu selon deux autres mesures. Il est facile de voir que peu importe les paramètres utilisés, la persistance du faible revenu au Canada a atteint un sommet au cours de la période allant de 2007 à 2014, lorsque la récession de 2008-2009 a frappé. L'effondrement du prix du pétrole et des prix des autres biens de base à la suite de la crise financière mondiale a particulièrement durement frappé les provinces dont les économies sont axées sur les ressources. Les analyses suivantes des changements observés au niveau provincial dans la

5. Pour un exemple, voir Biewen (2014). En pratique, le choix est souvent fondé sur les données disponibles. Par exemple, la plupart des études canadiennes sur la persistance du faible revenu qui ont utilisé les données de l'EDTR ont examiné la persistance du faible revenu sur des périodes de six ans, car chaque panel de l'EDTR a duré six ans.

persistance du faible revenu seront axées sur la quantification intuitive tandis que l'exercice de décomposition utilisera le sommet atteint au cours de la période allant de 2007 à 2014 comme le diviseur central.

Les données indiquent que la persistance du faible revenu diffère à la fois en termes d'ampleur et de tendance entre les provinces. En Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario, la persistance du faible revenu était moins grave qu'à l'échelle nationale (figure 4a), où la proportion de déclarants qui sont tombés en situation de faible revenu en cinq ans ou plus sur une période de huit ans était en moyenne de 9,0 % entre 1992 et 2018. Dans ces trois provinces, les moyennes étaient de 5,5 %, 7,9 % et 8,2 %, respectivement. Il y avait également d'importantes différences dans les trois provinces. Les taux de persistance en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard étaient constamment au-dessous du niveau national tandis qu'en Ontario, ils étaient inférieurs au niveau national au cours des années 1990 et au début des années 2000, mais plus récemment, ils se sont rapprochés du niveau national.

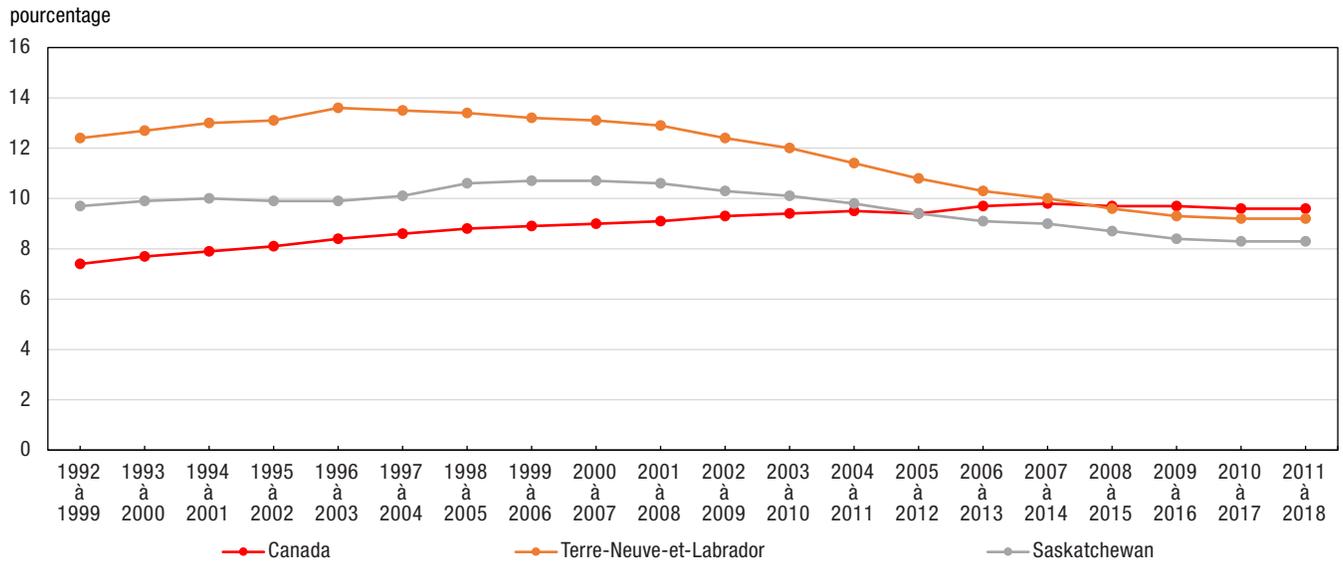
Figure 4a
Provinces ayant des taux de persistance de faible revenu inférieurs à celui de l'échelle nationale : 1992 à 2018



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0025-01.

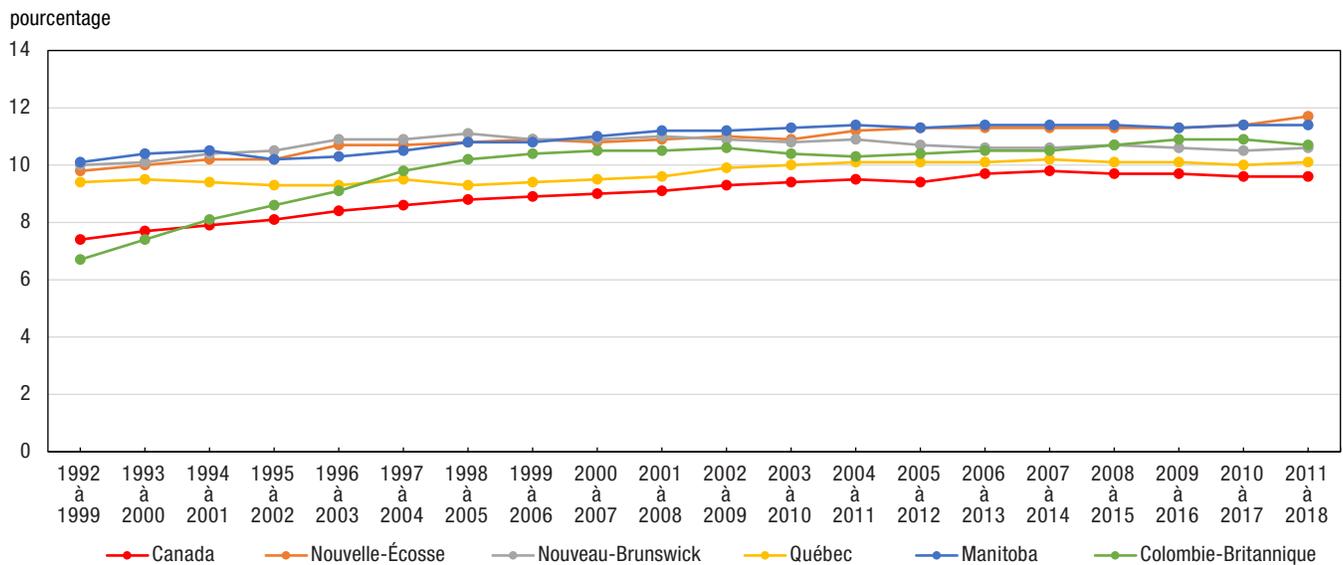
Cependant, la persistance du faible revenu a évolué selon des tendances différentes dans les trois provinces. En Alberta, la persistance du faible revenu a continuellement diminué ou est restée stable d'une période de huit ans à l'autre, la détérioration du secteur des ressources en Alberta ne semblant pas avoir de répercussions graves sur la persistance à long terme dans cette province. En revanche, la persistance du faible revenu à l'Île-du-Prince-Édouard a suivi la même tendance que celle à l'échelle nationale pour toutes les périodes de huit ans, tandis qu'en Ontario, elle a augmenté plus rapidement que celle à l'échelle nationale dans les années 1990 et au début des années 2000. Depuis le milieu des années 2000, la persistance du faible revenu en Ontario a évolué de la même façon qu'à l'échelle nationale.

Figure 4b
Provinces ayant des taux de persistance de faible revenu élevés, mais décroissants



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0025-01.

Figure 4c
Provinces ayant des taux de persistance de faible revenu supérieurs à ceux de l'échelle nationale



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0025-01.

Les sept autres provinces ont toutes affichées des taux de persistance du faible revenu supérieurs à celui de l'échelle nationale (figures 4b et 4c). Terre-Neuve-et-Labrador avait le taux de persistance le plus élevé de toutes les provinces. Au cours des diverses périodes de huit ans depuis 1992, ce taux a varié entre 9,2 % et 13,6 %, et en moyenne 11,8 % des déclarants de cette province étaient en situation de faible revenu plus de la moitié du temps. Terre-Neuve-et-Labrador a été suivie avec des taux de persistance plus faibles par le Manitoba (11,0 %), la Nouvelle-Écosse (10,9 %), le Nouveau-Brunswick (10,7 %), la Colombie-Britannique (9,9 %), le Québec (9,7 %) et la Saskatchewan (9,7 %).

Les tendances de la persistance du faible revenu différaient également entre ces provinces. Comme le montre la figure 4b, la persistance du faible revenu, mesurée par la proportion de déclarants se sont trouvés en situation de faible revenu pendant cinq ans ou plus au cours d'une période de huit ans, a suivi une forte tendance à la baisse depuis le milieu des années 1990 à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux de persistance du faible revenu a atteint 13,6 % au cours de la période allant de 1996 à 2003. Depuis lors, il a diminué de façon constante à chaque période et est tombé sous l'échelon national de 2009 à 2016 et par la suite. De même, en Saskatchewan, le taux de persistance a atteint 10,7 % entre 1999 et 2006 et depuis lors, il a diminué régulièrement et, de 2005 à 2012, il est tombé sous l'échelon national. En revanche, la persistance du faible revenu a évolué de la même manière qu'au niveau national en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et au Manitoba (figure 4c). Alors que la Colombie-Britannique s'est distinguée de ces provinces dans les années 1990, l'augmentation de son taux de persistance était beaucoup plus marquée que celle observée dans les autres provinces. Cependant, depuis le début des années 2000, la persistance du faible revenu en Colombie-Britannique a évolué davantage en fonction du taux de persistance national.

Tableau 2
Décomposition des changements observés dans le taux de persistance du faible revenu à l'échelle nationale

	1992-1999 à 2007-2014	2007-2014 à 2011-2018
	pourcentage	
Changements observés à l'échelle nationale	2,3	-0,2
Newfoundland and Labrador	-3,1	9,4%
Prince Edward Island	nul	nul
Nova Scotia	nul	2,1
New Brunswick	nul	5,5
Quebec	4,1	21,9
Ontario	80,8	61,5
Manitoba	nul	nul
Saskatchewan	-2,5	7,8
Alberta	-2,5	7,6
British Columbia	23,5	-16,8

Note(s) : Les changements sont exprimés en points de pourcentage.

« nul » indique une contribution inférieure à 1 %.

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0025-01.

Comme mentionné précédemment, le taux national de persistance du faible revenu a augmenté de 2,3 points de pourcentage entre la période allant de 1992 à 1997 et le sommet atteint au cours de la période allant de 2007 à 2014 et, plus récemment, il a diminué de 0,2 point de pourcentage. À la suite de la procédure de décomposition du taux d'immobilité à faible revenu décrite dans les équations (1) et (3), les changements du taux national de persistance du faible revenu peuvent également être décomposés en contribution de chaque province par le biais des changements du taux provincial de persistance et des changements observés dans la proportion de déclarants de la province qui ont connu un faible revenu pendant cinq ans ou plus.

Le tableau 2 montre la contribution de chaque province à ces changements. Encore une fois, on peut voir que les changements dans la persistance du faible revenu au niveau national étaient principalement attribuables aux changements observés en Ontario. De l'augmentation de 2,3 points de pourcentage entre la période allant de 1992 à 1997 et la période allant de 2007 à 2014, l'Ontario a représenté 80,8 % ou un peu moins de 1,9 point de pourcentage, tandis que la Colombie-Britannique a représenté 23,5 % ou un peu plus d'un demi-point de pourcentage. Ces deux provinces, avec le Québec, ont fait croître le taux national de persistance du faible revenu de 2,5 points de pourcentage entre les deux périodes. Par contre, les autres provinces ont contribué à faire baisser le taux national de persistance du faible revenu de 0,2 point de pourcentage. La deuxième colonne du tableau montre la contribution de chaque province à la diminution de 0,2 point de pourcentage entre la période allant de 2007 à 2014 et la période allant de 2011 à 2018. De ce petit changement, l'Ontario a été à l'origine de 61,5 % de la diminution. Le Québec et, dans une moindre mesure, Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta ont également contribué à la baisse. La Colombie-Britannique a été la seule province à avoir contribué à atténuer la baisse, ayant été à l'origine d'une augmentation de 16,8 %.

4 Persistance du faible revenu : un aperçu de la distribution des périodes

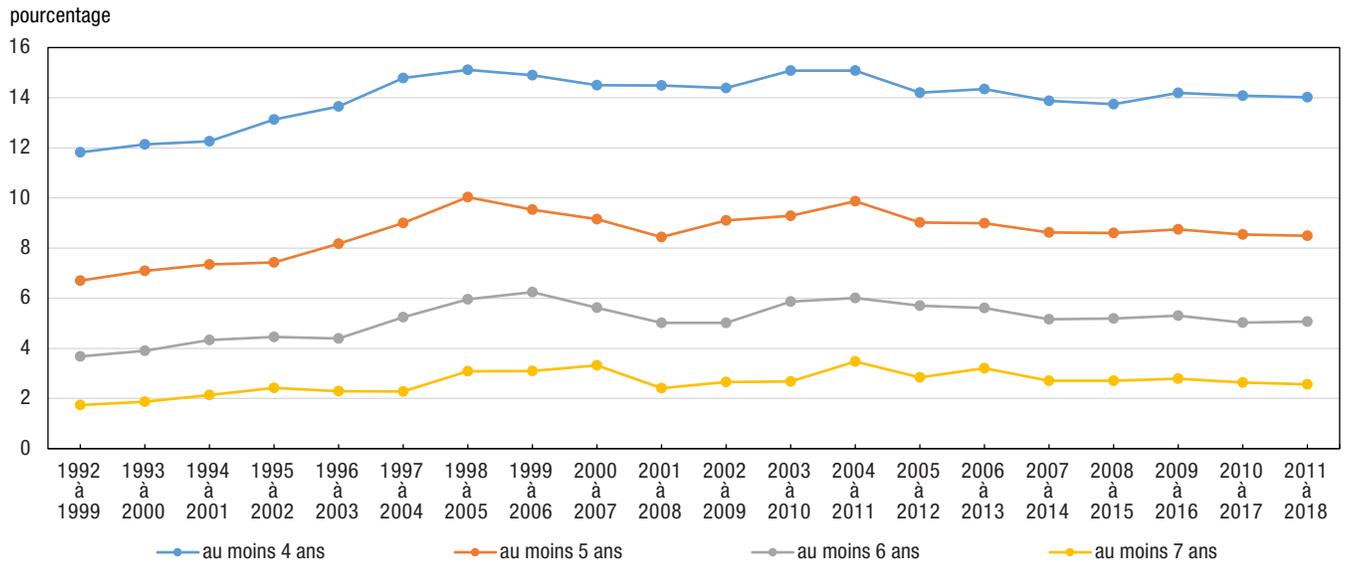
Les sections précédentes ont examiné la persistance du faible revenu en comptant le nombre d'années pendant lesquelles un déclarant s'est retrouvé en situation de faible revenu au cours d'une période de huit ans. Il faut toutefois faire une mise en garde : cette approche n'a pas tenu compte de la successivité de l'expérience du faible revenu. En particulier, elle n'a montré aucune différence entre un déclarant qui était en situation de faible revenu pendant plusieurs années successives et un autre qui était en situation de faible revenu pendant le même nombre d'années, mais qui avait connu un faible revenu de façon sporadique. Par exemple, au cours de la période de huit ans de 2010 à 2018, un déclarant pourrait se retrouver en situation de faible revenu en 2010, 2014 et 2018, tandis qu'un autre déclarant pourrait se retrouver en situation de faible revenu en 2016, 2017 et 2018. Les deux déclarants avaient un faible revenu en trois ans, mais leur expérience différait parce que le premier déclarant avait un faible revenu de façon sporadique tandis que le deuxième avait un faible revenu pendant trois années consécutives. Si le faible revenu illustre une dépendance positive à la durée, alors le deuxième déclarant connaîtrait une plus forte persistance de faible revenu et aurait plus de difficulté à sortir de la situation de faible revenu que le premier déclarant.

Dans l'analyse des données sur la durée, le premier déclarant serait identifié comme une personne ayant connu trois périodes distinctes de faible revenu, chacune ayant une durée d'un an. En revanche, le deuxième déclarant serait identifié comme une personne ayant connu une période de faible revenu dont la durée est de trois ans. Le tableau 10-11-0026-01 contient diverses estimations pour aider à caractériser la distribution des périodes de faible revenu en fonction de leur durée. Pour simplifier l'analyse, les échantillons indiqués dans le tableau sont limités aux déclarants qui n'étaient pas en situation de faible revenu à la première année d'une période donnée de huit ans. En vertu de cette restriction, toutes les périodes de faible revenu auraient un point de départ connu — n'importe quelle année sauf la première de la période de huit ans donnée⁶. Cette restriction limite essentiellement la durée maximale d'une période de faible revenu à sept ans dans une fenêtre d'observation de huit ans.

La restriction a des répercussions sur la façon dont on caractériserait la persistance du faible revenu par la distribution des périodes de faible revenu. Dans la section précédente, une quantification intuitive de la persistance du faible revenu a été utilisée pour décrire la proportion de déclarants qui étaient en situation de faible revenu plus de la moitié du temps (cinq ans ou plus) sur une période de huit ans. Maintenant que la durée maximale d'une période de faible revenu est de sept ans sur une période de huit ans, une quantification intuitive de la persistance du faible revenu peut consister à mesurer la proportion de périodes de faible revenu qui ont duré au moins quatre ans. À l'instar de la section précédente, d'autres quantifications sont également possibles, notamment les proportions de périodes de faible revenu qui ont duré au moins cinq ans, au moins six ans ou au moins sept ans.

6. Sans cette restriction, un déclarant peut être observé en situation de faible revenu au cours de la première année d'une période de huit ans. Il ne sera alors pas clair si sa période de faible revenu a commencé dès la première année ou si elle a commencé plus tôt.

Figure 5
Périodes de faible revenu de longues durées, Canada, de 1992 à 2018



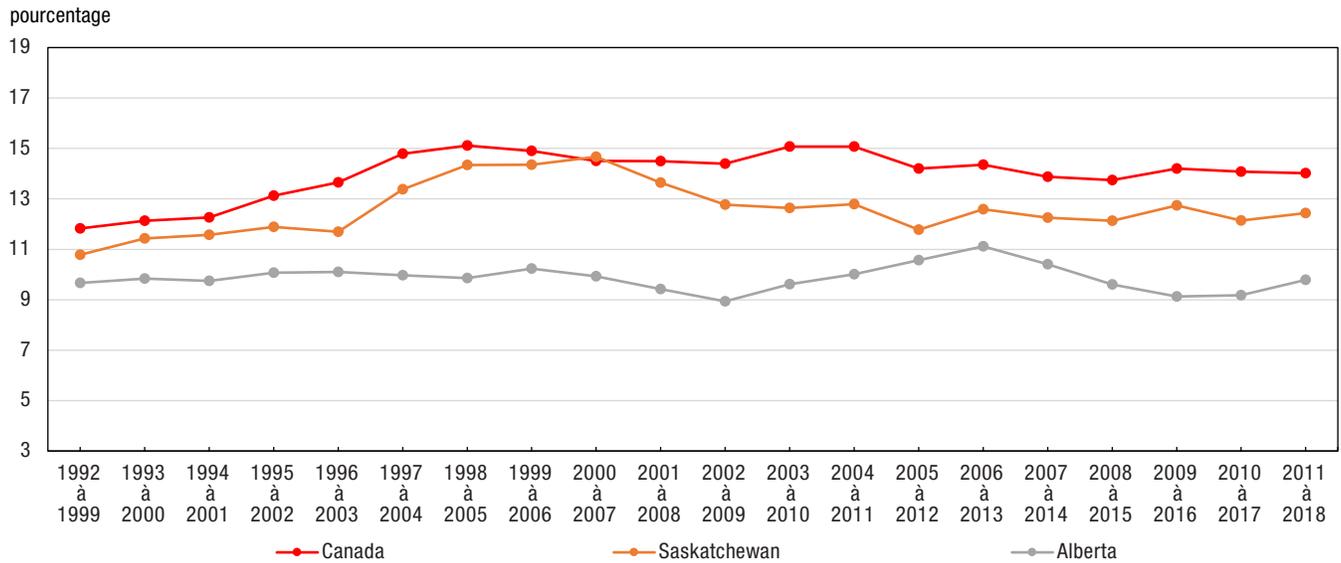
Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0026-01.

Les résultats peuvent être observés sur la figure 5. Sous différentes quantifications, l'ampleur de la persistance du faible revenu différait, mais les tendances sous-jacentes étaient les mêmes : la persistance du faible revenu a suivi une tendance à la hausse depuis le début des années 1990 pour atteindre un sommet au cours de la période allant de 1998 à 2005. Elle se maintenait autour des sommets enregistrés au milieu des années 2000 et, plus récemment, s'est inversée le sommet enregistré au cours de la période allant de 2004 à 2011. Ainsi, comme dans la section précédente, la mesure intuitive de la persistance— la proportion de périodes de faible revenu qui ont duré au moins quatre ans sur une période de huit ans -- doit être ciblée. Selon cette quantification, entre 11,8 % et 12,3 % de toutes les périodes de faible revenu au début des années 1990 étaient des périodes persistantes de faible revenu. La proportion a atteint le sommet de 15,1 % entre 1998 et 2005, a légèrement diminué pendant plusieurs périodes et a atteint à un autre sommet au cours de la période allant de 2004 à 2011. Elle s'est ensuite inversée pour baisser lentement, mais régulièrement à 13,7 % lors la période allant de 2008 à 2015 et est restée stable par la suite.

Comme dans la section précédente, on relève également des différences provinciales dans la persistance du faible revenu mesurée par la distribution des périodes. La figure 6a présente les résultats pour les provinces où la persistance du faible revenu est inférieure à celle du niveau national. On peut voir que l'Alberta était la province ayant la plus faible proportion de périodes de faible revenu qui ont duré au moins quatre ans. La moyenne nationale était de 14,0 % sur les périodes de huit ans entre 1992 et 2018. La valeur moyenne correspondante n'était que de 9,9 % en Alberta. La Saskatchewan avait également une plus faible proportion de périodes de faible revenu persistantes avec une moyenne de 12,6 %. En revanche, le Nouveau-Brunswick (15,8 %), la Nouvelle-Écosse (15,7 %), Terre-Neuve-et-Labrador (15,5 %) et le Québec (15,0 %) ont tous affiché une proportion plus élevée de périodes de faible revenu persistantes que la moyenne nationale (figure 6b).

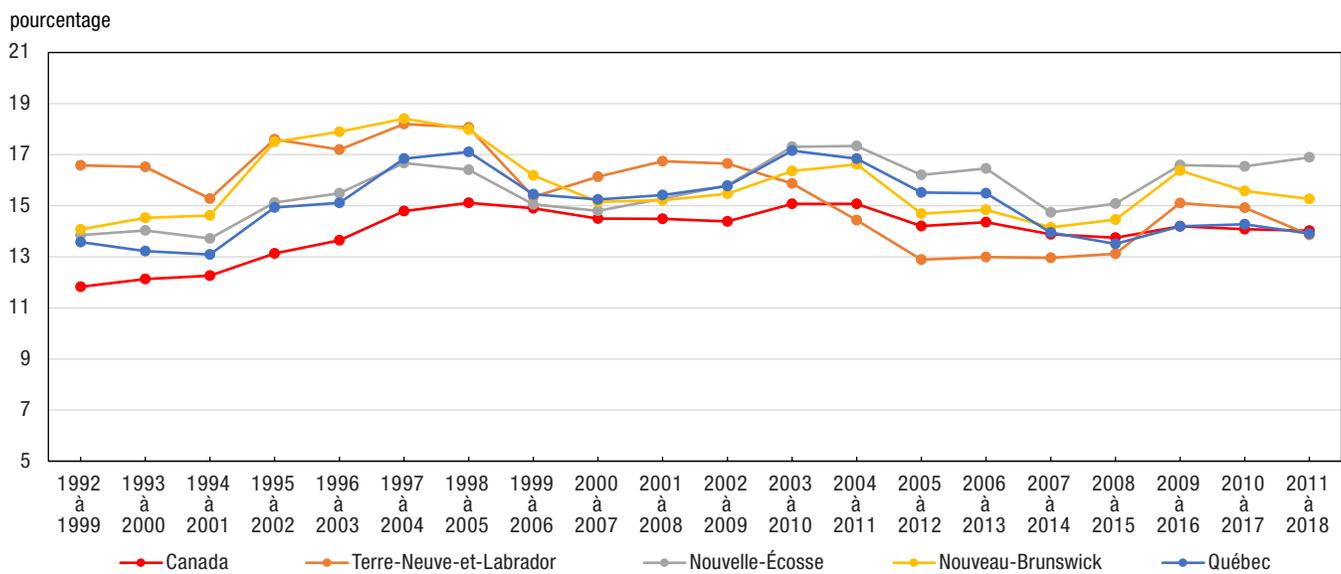
Cependant, il y avait des différences entre ces provinces. La proportion au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse était invariablement au-dessus du niveau national pendant toutes les périodes de huit ans depuis 1992, tandis qu'au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, la persistance du faible revenu était beaucoup plus forte que le niveau national au cours des années 1990. Depuis le début des années 2000 à Terre-Neuve-et-Labrador et depuis la fin des années 2000 au Québec, la proportion de périodes de faible revenu persistantes dans ces deux provinces a convergé vers le niveau national. En revanche, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique, la persistance du faible revenu a suivi la tendance nationale pendant toute la période de huit ans entre 1992 et 2018 (figure 6c).

Figure 6a
Provinces où la persistance du faible revenu est inférieure à celle du niveau national



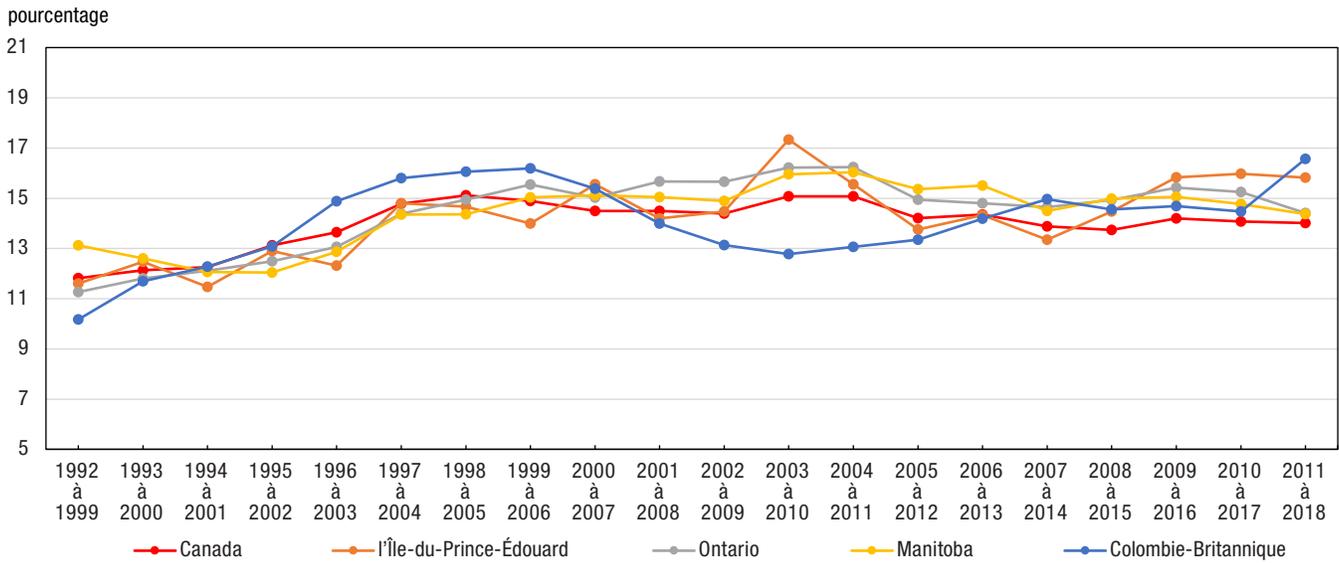
Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0026-01.

Figure 6b
Provinces où la persistance du faible revenu est supérieure à celle du niveau national



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0026-01.

Figure 6c
Provinces où la persistance du faible revenu est semblable à celle du niveau national



Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0026-01.

Au niveau national, les changements observés dans les proportions de périodes persistantes de faible revenu peuvent également être décomposés en contributions des provinces par les changements du taux de persistance provincial et en leur part de périodes de faible revenu à l'aide des procédures décrites dans les équations (1) à (3). Comme mentionné précédemment, on avait pu observer deux tendances distinctes dans les périodes de faible revenu persistantes à l'échelle nationale. De la période allant de 1992 à 1999 à celle allant de 1998 à 2005, la proportion de périodes persistantes a augmenté de 3,3 points de pourcentage, tandis que de la période allant de 2004 à 2011 à la période allant de 2008 à 2015, elle a diminué de 1,4 point de pourcentage. L'exercice de décomposition a pour but de quantifier la contribution de chaque province à ces changements.

Le tableau 3 contient les résultats de décomposition. On a constaté que lorsque la persistance était évaluée au moyen de la distribution des périodes de faible revenu, les trois plus grandes provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, avaient eu d'importantes répercussions sur les changements dans la proportion de périodes de faible revenu persistantes à l'échelle nationale. Quant à l'augmentation de 3,3 points de pourcentage dans la proportion de périodes de faible revenu persistantes au niveau national observée entre la période allant de 1992 à 1999 et celle allant de 1998 à 2005, ces provinces ont représenté 100,2 % de l'augmentation. Seules l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador ont ralenti la progression de ce taux, mais leur incidence n'était pas importante. De la période allant de 2004 à 2011 à celle allant de 2008 à 2015, la proportion de périodes persistantes de faible revenu a diminué de 1,4 point de pourcentage. Le Québec, à lui seul, a entraîné une baisse de près de 1,7 point de pourcentage. L'Ontario a également contribué à la baisse, mais de moins d'un demi-point de pourcentage. La Colombie-Britannique et, dans une moindre mesure, l'Alberta ont contribué à l'augmentation de la proportion de périodes de faible revenu persistantes d'un peu moins d'un point de pourcentage.

Tableau 3
Décomposition des changements observés dans la persistance du faible revenu selon la distribution des périodes

	1992-1999 à 1998-2005	2004-2011 à 2008-2015
	pourcentage	
Changements observé à l'échelle nationale	3,3	-1,4
Terre-Neuve-et-Labrador	-2,9	3,0
Île-du-Prince-Édouard	nul	nul
Nouvelle-Écosse	1,0	8,8
Nouveau-Brunswick	2,6	7,0
Québec	26,5	108,4
Ontario	38,7	29,5
Manitoba	nul	1,9
Saskatchewan	4,3	nul
Alberta	-5,0	-5,4
Colombie-Britannique	35,0	-54,4

Note(s) : Les changements observés sont exprimés en points de pourcentage.

« nul » indique une contribution inférieure à 1 %.

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0026-01.

Dans les sections précédentes, on a constaté que les trois plus grandes provinces étaient l'élément moteur principal des changements observés dans la persistance du faible revenu à l'échelle nationale, tandis que les petites provinces dotées d'une économie fondée sur les ressources ont joué un rôle secondaire. Pourtant, dans cette section, ce sont exclusivement les plus grandes provinces qui étaient à l'origine des changements dans la persistance du faible revenu mesurés par la distribution des périodes de faible revenu. Ces résultats apparemment contradictoires suggèrent que les grandes provinces ont davantage contribué aux changements dans la persistance du faible revenu en raison de l'expérience du faible revenu des déclarants de ces provinces pendant plusieurs années successives, tandis que les petites provinces ont contribué aux changements principalement par l'entremise des déclarants qui ont connu un faible revenu de façon sporadique.

5 Sommaire et conclusions

Présentant des limites en raison de leurs tailles d'échantillon, les études antérieures sur la persistance de la pauvreté et du faible revenu au Canada se sont rarement intéressées aux valeurs sous le niveau national. Tirant parti de la très grande taille de l'échantillon de la DAL et des nombreuses statistiques agrégées disponibles et récemment diffusées sur la dynamique du faible revenu, cette étude examine la persistance du faible revenu, aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial, et sur des périodes de transition courtes de même que des périodes de transition relativement longues.

Au niveau national, on a constaté que la persistance du faible revenu s'est aggravée dans les années 2000 par rapport aux années 1990, mais elle est devenue moins persistante depuis le milieu des années 2010 dans un contexte d'amélioration des conditions du marché du travail avant la pandémie. Cette conclusion s'impose pour les mesures différentes, qu'il s'agisse du taux d'immobilité du faible revenu sur une période de deux ans, du nombre d'années en situation de faible revenu sur une période de huit ans ou du nombre d'années successives en situation de faible revenu sur une période de huit ans.

La comparaison de la persistance du faible revenu entre les provinces selon différents points de vue a fait ressortir que les provinces axées sur les ressources, notamment l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan, tendaient à avoir une persistance moins élevée que la moyenne nationale. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba avaient souvent une plus forte persistance du faible revenu. En revanche, en Ontario, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard, la persistance du faible revenu variait autour de la moyenne nationale, tout particulièrement au cours des dernières années.

Les analyses de décomposition donnent à penser que les déclarants des plus grandes provinces, y compris l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, étaient les principaux facteurs derrière les changements observés dans la persistance du faible revenu à l'échelle nationale. Les déclarants des plus petites provinces, notamment l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan, dont les économies fondées sur les ressources, ont

également joué un rôle important, mais ils ont probablement contribué davantage en raison des transitions fréquentes vers la situation de faible revenu et en provenance de cette dernière. En revanche, les déclarants des plus grandes provinces ont contribué davantage en demeurant en situation de faible revenu ou en continuant de ne pas être en situation de faible revenu pendant des années consécutives.

Dans cette étude, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la persistance du faible revenu au Canada n'ont pas été examinées, car les données nécessaires ne sont pas encore disponibles. Cependant, les méthodes et les résultats peuvent servir de base à cette fin à l'avenir.

Bibliographie

Biewen, M. 2014. « Poverty persistence and poverty dynamics », *IZA World of Labor* 103, <https://www.doi.org/10.15185/izawol.103>

Fang, T. et M. Gunderson. 2016. « Poverty dynamics among vulnerable groups in Canada. »,

The Art of the State Volume V. Income Inequality: The Canadian Story, David A. Green, W. Craig Riddell et France St-Hilaire (éd.), Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Finnie, R. et A. Sweetman. 2003. « Poverty Dynamics: Empirical Evidence for Canada », *Revue canadienne d'économique*, vol. 36, n° 2 (mai 2003), p. 291 à 325.

Lamman, C. et H. MacIntyre. 2016. « An introduction to the state of poverty in Canada. »,

[Institut Fraser](http://www.fraserinstitute.org). <http://www.fraserinstitute.org>.

Morissette, R. et X. Zhang. 2001. « Experiencing Low-Income for Several Years », *Perspectives on Income and Labour*, vol. 2, n° 3, p. 5-13.

Murphy, B., X. Zhang et C. Dionne. 2012. Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices, *Série de documents de recherche - Revenu*, produit n° 75F0002M — N° 001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

Statistique Canada. Tableau 11-10-0024-01 : Les taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Canada. <https://doi.org/10.25318/1110002401-fra>

Statistique Canada. Tableau 11-10-0025-01 : La persistance du faible revenu des déclarants au Canada. <https://doi.org/10.25318/1110002501-fra>

Statistique Canada. Tableau 11-10-0026-01 : La durée de faible revenu des déclarants au Canada. <https://doi.org/10.25318/1110002601-fra>

Xu, K., and J. Ren. 2016. « Low-Income Dynamics in Canadian Society: Debates on

Low-Income Measures and New Empirical Evidence », *Journal of Canadian Studies*, vol. 50, n° 3, p. 566-591.

Zhang, X. 2014. « What Can We Learn about Low-income Dynamics in Canada from the Longitudinal Administrative Databank? », *Income Research Paper Series*, produit n° 75F0002M — N° 002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.